

Monsieur le président, du conseil général, Mr le DASEN,

Ce CDEN finit par se tenir après des reports multiples, dans un contexte de conflictualité majeure sans précédent.

Il est inconcevable et inacceptable, pour les usagers du service public d'éducation, que l'Etat au nom d'une politique budgétaire politiquement, socialement et fiscalement injuste, choisisse en réduisant les moyens du service public d'éducation, de sacrifier l'avenir de nos élèves, de nos enfants.

Supprimer des centaines de postes dans notre académie, dans les écoles, les collèges et les lycées, alors que la démographie scolaire croît sans discontinuer, et même vigoureusement dans les écoles et collèges de notre département, met en péril les chances de réussite scolaire d'un grand nombre d'élèves.

Vous fermez 40 postes dans les écoles, 59 de fait, selon notre propre comptabilité de vos mesures, pour 1049 élèves attendus. Vous supprimez 28 postes dans les collèges pour près de 600 élèves de plus à la rentrée prochaine. Dans nos classes, les élèves s'entassent, mais le nombre d'adultes en présence des élèves diminue dangereusement, générant des risques d'insécurité au quotidien.

Des établissements qui jusqu'alors bénéficiaient de leurs caractéristiques de zone rurale ou de zone urbaine fragile perdent leurs maigres moyens supplémentaires. Parallèlement l'encadrement dans les vies scolaires, en infirmière, en médecin, en assistante sociale, dans les services de l'administration des établissements, est en baisse.

L'éducation nationale n'a plus les moyens d'assurer ses missions et de garantir partout un taux d'encadrement indispensable. Ce sont les élèves et notamment les plus fragiles qui en pâtissent le plus. Les conséquences de ce dépeçage du service public d'éducation sont aisément prévisibles :

- les taux d'encadrement favorables nécessaire à la réussite de tous nos élèves, notamment dans les zones de difficulté scolaire se dégradent,
- la scolarisation des élèves de maternelle se réduira encore. Celle des tous petits est abandonnée au secteur privé marchand,
- l'aide apportée aux élèves en difficulté, notamment par les nombreuses suppressions de postes dans les RASED tend à disparaître,
- la continuité du service public d'éducation est rendue aléatoire par la réduction des possibilités de remplacements des enseignants absents,
- dans le second degré, l'emploi à temps plein d'enseignants stagiaires sur des postes parfois difficiles et le recrutement de personnels enseignants non formés sur contrats précaires augmentent. La multiplication d'affectations d'enseignants sur plusieurs établissements rend impossible l'investissement dans les projets d'équipe,
- l'abandon du maintien d'une offre éducative publique de proximité dans les zones

rurales et de montagne rend caduc le principe d'égalité sur l'ensemble du territoire.

Ce projet global de mesures de carte scolaire pour la rentrée 2012 est inacceptable. Il constitue le point culminant d'une politique quinquennale de remise en cause des moyens du service public d'éducation, et plus profondément, du périmètre de ses missions.

Nous le rejetons.

Nous demandons au ministère de l'Education Nationale d'annuler les suppressions de postes prévues et d'affecter une nouvelle dotation positive au département de l'Hérault pour assurer une rentrée correcte.

Nous proposerons aux membres du CDEN un vœu dans ce sens.

Proposition de vœu :

Le CDEN de l'Hérault, réuni le 15 février 2012 à Montpellier, après avoir pris connaissance du projet de préparation de la rentrée 2012 dans les écoles et collèges du département, constate :

- que la dotation négative de 40 postes imposée au département ne permettra pas d'assurer dans de bonnes conditions, l'accueil des 1049 élèves supplémentaires prévus dans l'Hérault par les services du rectorat à la rentrée prochaine
- que ces suppressions de postes remettent en cause et dégradent :
 - les taux d'encadrement favorables nécessaires à la réussite de tous nos élèves, notamment dans les zones de difficulté scolaire,
 - la scolarisation des élèves de maternelle,
 - l'aide apportée aux élèves en difficulté, notamment par les nombreuses suppressions de postes dans les RASED,
 - la continuité du service public d'éducation en réduisant les possibilités de remplacer les enseignants absents,
 - le maintien d'une offre éducative publique de proximité dans les zones rurales et de montagne et le respect de l'égalité de cette offre éducative sur l'ensemble du territoire.
- que la dotation dans les collèges supprime près de 20 000 heures d'enseignement sur l'année et engendre une augmentation considérable du nombre d'élèves par classe. Elle entraîne la disparition de projets éducatifs au service de la réussite de tous les élèves quand, dans le même temps, l'Inspection académique est prête à dépenser 87 000 heures pour des projets, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, qui ne concernent qu'une faible part d'élèves volontaires.

Le CDEN demande au ministère de l'Education Nationale d'annuler les suppressions de

postes prévues et d'affecter une nouvelle dotation positive au département de l'Hérault pour assurer une rentrée correcte.